

**107^e SESSION DE LA CONFÉRENCE INTERNATIONALE DU TRAVAIL
(28 mai-8 juin 2018)**

FORMULAIRE D'INSCRIPTION DES GOUVERNEMENTS DANS LES COMMISSIONS

Veillez noter que l'**INSCRIPTION INITIALE D'UN GOUVERNEMENT DANS UNE COMMISSION** sera effective lorsque:

- i) le Bureau aura reçu la demande avant 18 heures le dimanche 27 mai 2018;
- ii) le Bureau aura reçu les pouvoirs officiels du gouvernement concerné; et
- iii) la demande d'inscription aura été approuvée par la Conférence lors de la séance d'ouverture du lundi 28 mai 2018.

TOUTE MODIFICATION ULTÉRIEURE À LA COMPOSITION DES COMMISSIONS demandée par un gouvernement avant 18 heures sera effective le jour suivant. Les modifications devront être communiquées soit par courrier électronique (reloff-conf@ilo.org), soit par le biais d'un nouveau formulaire d'inscription.

Le gouvernement de:

demande à siéger dans les commissions suivantes:

Commission	Cocher la case qui convient pour enregistrer votre gouvernement en tant que membre titulaire ou membre adjoint		
<i>Trois commissions ne sont pas mentionnées sur ce formulaire: la Commission des finances des représentants gouvernementaux, l'article 7 bis du Règlement de la Conférence disposant que chaque Membre de l'OIT y est automatiquement représenté, et deux commissions dont la composition, limitée, est décidée par la Conférence à sa séance d'ouverture: la Commission de proposition (article 4) et la Commission de vérification des pouvoirs (article 5).</i>	<i>Le membre adjoint se distingue du membre titulaire en ce qu'il ne peut participer à un vote que si un membre gouvernemental titulaire lui demande de le remplacer. Dans ce cas, une autorisation doit être remise par écrit au secrétariat de la commission. Les membres adjoints jouissent néanmoins de tous les autres droits (droit de parole, de présenter des résolutions, amendements, etc.).</i> <i>L'attention des gouvernements est attirée sur le fait que, les commissions siégeant simultanément, il leur est parfois difficile de se faire représenter régulièrement dans toutes les commissions dont ils sont membres. Les gouvernements sont donc instamment priés de ne briguer le statut de membre titulaire d'une commission que s'ils peuvent prendre l'engagement de s'y faire représenter pendant toute la durée des travaux.</i>		
Application des normes	Titulaire	Adjoint	Annuler
<i>Coordonnées du (des) délégué(s) principal(aux) du gouvernement dans la commission – nom, e-mail, téléphone:</i>			
La violence et le harcèlement contre les femmes et les hommes dans le monde du travail <i>(action normative, double discussion)</i>	Titulaire	Adjoint	Annuler
<i>Coordonnées du (des) délégué(s) principal(aux) du gouvernement dans la commission – nom, e-mail, téléphone:</i>			
Une coopération efficace pour le développement à l'appui des objectifs de développement durable <i>(discussion générale)</i>	Titulaire	Adjoint	Annuler
<i>Coordonnées du (des) délégué(s) principal(aux) du gouvernement dans la commission – nom, e-mail, téléphone:</i>			
Le dialogue social et le tripartisme dans le cadre du suivi de la Déclaration de l'OIT sur la justice sociale pour une mondialisation équitable, 2008 <i>(discussion récurrente)</i>	Titulaire	Adjoint	Annuler
<i>Coordonnées du (des) délégué(s) principal(aux) du gouvernement dans la commission – nom, e-mail, téléphone:</i>			

POUR ENVOYER LE FORMULAIRE MERCI DE CLIQUER SUR LE BOUTON «SUBMIT»
EN HAUT À DROITE DE L'ÉCRAN